

**INTERVENTION**  
**DE M. MAME BABA CISSÉ**  
**MINISTRE-CONSEILLER**  
**CHARGÉ D’AFFAIRES A.I.**  
**DE LA MISSION PERMANENTE DU**  
**SENEGAL AUPRES DES NATIONS UNIES**  
**A LA TRENTE-ET-UNIÈME SESSION**  
**DU COMITÉ DE L’INFORMATION**

**New York, le 04 mai 2009**

**\*\*\*\*\***

Monsieur le Président,

Il me plait de vous voir présider les travaux de la trente et unième Session du Comité de l'information. Ma Délégation vous félicite pour votre élection et y associe les membres du bureau. Le faisant, vous nous permettrez de décerner une mention spéciale au Secrétaire général adjoint, Monsieur Kiyotaka AKASAKA, pour son travail remarquable à la tête du Département de l'information publique.

Ma Délégation a pris connaissance avec intérêt des informations fort utiles contenues dans les rapports qui nous sont soumis et se réjouit que le D.P.I continue de mener des campagnes de communication sur les thèmes importants que sont les Objectifs du Millénaire pour le Développement, les changements climatiques, la question de Palestine et l'Afrique, en particulier le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Monsieur le Président,

Tout en s'associant à l'intervention faite par le Soudan, au nom du G77 et la Chine, le Sénégal souhaiterait faire, à titre national, les quelques observations ci-après.

Le réseau des Centres d'Information des Nations Unies joue un rôle central pour rehausser l'image de l'Organisation auprès du public et diffuser ses messages auprès des populations locales. Ces centres contribuent de manière déterminante au partage de l'information entre les différentes communautés et permettent aux populations locales de s'imprégner et de s'approprier davantage les idéaux des Nations Unies. Ils doivent par conséquent bénéficier, de notre part, d'une attention toute particulière et être dotés de moyens adéquats pour mener à bien leur mission.

Dans cet esprit, le Sénégal réitère son appel pour un renforcement de ceux de ces centres situés dans les pays en développement, notamment en Afrique au sud du Sahara, pour un meilleur partage des valeurs universelles entre les peuples du monde. C'est donc le lieu de rappeler la démarche des Autorités

sénégalaises visant à soutenir la création d'un Centre régional d'Information des Nations Unies à Dakar couvrant les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et prenant en charge les préoccupations prioritaires similaires de la vaste communauté francophone.

Monsieur le Président,

Nous avons conscience de ce que, malgré les difficultés auxquelles il est confronté, le D.P.I poursuit sans relâche ses efforts pour diffuser les travaux et les décisions de l'Assemblée générale, ainsi que ceux des autres organes de l'Organisation dans toutes les langues officielles des Nations Unies. Les résultats acquis, dans ce cadre, doivent être consolidés pour la défense et la promotion du multilinguisme dans toutes les activités de l'Organisation.

Au demeurant, le Département de l'Information publique devrait tout mettre en œuvre pour corriger l'écart croissant entre le nombre de pages web créées en langue anglaise par rapport à celles au titre des autres langues et continuer à améliorer de manière constante la qualité des services fournis par le Centre

des Nouvelles, la radio, la télévision et les Communiqués de Presse des Nations Unies.

C'est aussi l'occasion de relever l'urgente nécessité de favoriser un plus grand accès des populations du Sud aux technologies de l'information qui sont devenues le plus important support médiatique pour une communication de masse. Pour mieux accompagner ces efforts, le DPI devrait aider à faire connaître davantage l'importance du Fonds de solidarité numérique qui est un instrument indispensable à la résorption du gap numérique entre le Nord et le Sud.

Par ailleurs, ma Délégation se félicite vivement de l'appui remarquable que le Département de l'Information publique continue à apporter au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions dans la définition et la diffusion de stratégies de communication qui visent à fournir des informations justes sur les nouvelles activités de maintien de la paix et sur bien d'autres tâches prioritaires de ces deux Départements.

Monsieur le Président,

L'application par le Département de l'Information publique de son programme spécial d'information sur la question de Palestine, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, mérite d'être saluée. Ma délégation l'encourage à intensifier ses efforts dans ce sens et à continuer à porter une attention particulière à l'évolution de la question de Palestine.

Naturellement, le Département de l'Information publique doit continuer d'offrir sa coopération et son soutien aux associations de la société civile palestinienne pour mobiliser la solidarité et le soutien de la communauté internationale en faveur de ce peuple, à l'effet de promouvoir l'exercice de ses droits inaliénables de vivre dans un Etat libre, indépendant et viable.

Sous ce rapport, le Sénégal voudrait inviter toutes les délégations à soutenir, sans équivoque, toutes les recommandations et décisions portant sur les programmes d'information du Département de

l'Information publique du Secrétariat sur la question Palestinienne.

En ce jour de célébration de la journée mondiale de la liberté de la presse, permettez-moi, pour conclure, de rendre un hommage bien appuyé à la grande famille des professionnels de l'information et de la communication qui, souvent au prix de leur vie, tentent quotidiennement, avec professionnalisme, de faire connaître à l'humanité les activités de l'ONU mais qui également s'évertuent à rendre audible et compréhensible la voix des sans voix.

Je vous remercie de votre aimable attention.